



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 24228

Texte de la question

M. Thierry Solère interroge M. le Premier ministre sur la nomination de M. Jean-Louis Bianco à la présidence de l'Observatoire de la Laïcité. Au moment où le retour à l'équilibre des comptes publics devrait être une priorité absolue, il souhaiterait connaître le montant de l'éventuelle rémunération de M. Jean-Louis Bianco ainsi que le budget alloué à ce nouvel observatoire.

Texte de la réponse

L'observatoire de la laïcité a été créé en 2007. Le décret n° 2007-425, qui l'institue, le charge d'assister le Gouvernement dans son action visant au respect du principe de laïcité. M. Jean-Louis Bianco, nommé président de cet observatoire le 5 avril 2013, ne perçoit à ce titre aucune rémunération. Pour l'exercice de ses attributions, l'observatoire de la laïcité dispose de deux agents ainsi que d'un budget de fonctionnement fixé pour l'année 2013 à 50 000 euros.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Solère](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24228

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2013](#), page 4002

Réponse publiée au JO le : [22 octobre 2013](#), page 11018